



# Monitoring des suppléments d'honoraires lors d'un séjour hospitalier

Données 2023



# Contenu

## Introduction

- I. Evolutions globales
- II. Impact sur la facture à charge patient
- III. Différences de pratiques entre hôpitaux
- IV. Remarques et recommandations

## Méthodologie



# Introduction

# Contexte

- En 2023, les patients ont payé 0,7 milliards d'euros de suppléments sur les honoraires médicaux remboursables. C'est près de la moitié (46%) des dépenses à charge patient (1,5 milliard d'euros) (voir aussi: Etat des lieux des coûts à charge patients lors d'un séjour hospitalier).
- Le *standstill* est entré en vigueur le 28 janvier 2022. L'objectif était de freiner la croissance des suppléments d'honoraires.

# Objectif

- Evaluer l'impact des suppléments sur les honoraires médicaux remboursables sur la facture patient, avec une attention sur la sécurité tarifaire et l'accessibilité financière aux séjours hospitaliers.
- Mettre en évidence les différences de suppléments d'honoraires par admission.
- Etudier l'évolution des suppléments d'honoraires sur les séjours hospitaliers et évaluer l'impact des mesures à ce sujet.



# I. Evolutions globales

# Rapport entre les suppléments d'honoraires et les honoraires médicaux

(en millions d'euros)	2006	2015	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Δ 2022- 2023 (%)
<b>Honoraires AMI</b>	<b>2.211</b>	<b>3.033</b>	<b>3.104</b>	<b>3.196</b>	<b>3.252</b>	<b>2.927</b>	<b>3.170</b>	<b>3.370</b>	<b>3.665</b>	<b>8,7%</b>
Hospitalisation classiques	1.870	2.418	2.430	2.499	2.519	2.293	2.377	2.514	2.650	5,4%
Hospitalisation de jour	341	616	673	697	733	634	792	856	1.015	18,6%
<b>Suppléments d'honoraires</b>	<b>303</b>	<b>531</b>	<b>563</b>	<b>588</b>	<b>610</b>	<b>510</b>	<b>598</b>	<b>616</b>	<b>697</b>	<b>13,1%</b>
Hospitalisation classique	267	440	476	501	519	432	496	508	571	12,5%
Hospitalisation de jour	36	92	87	87	92	78	102	109	125	15,0%

Le total des honoraires AMI (tickets modérateurs inclus) pour les séjours hospitaliers s'élève à **3,66 milliards d'euros en 2023**.

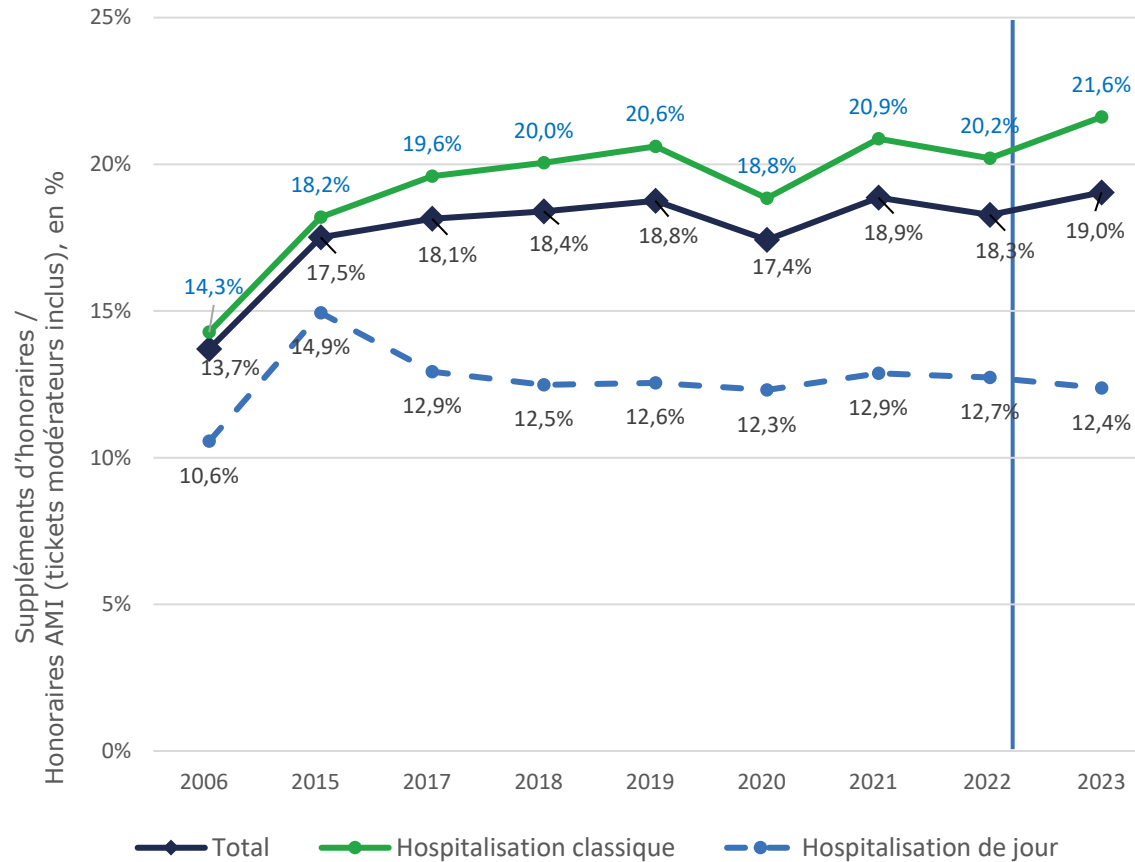
Les suppléments sur les honoraires médicaux remboursables pour les séjours hospitaliers **atteignent 697 millions d'euros en 2023** (séjours classique: 571 millions; one day: 125 millions), **81 millions d'euros (13,1%) de plus qu'en 2022**. Cette croissance est plus élevée que celle des honoraires AMI.

Pour les séjours classiques, la croissance des suppléments d'honoraires par rapport à 2022 (12,5%) est nettement plus élevée que la croissance des honoraires AMI (+5,4%).

[Méthodologie](#)

# Evolution du pourcentage global de suppléments d'honoraires (tous séjours)

Standstill



Le pourcentage global (rapport entre les suppléments d'honoraires et les honoraires AMI) a augmenté pour les séjours classiques et l'ensemble des séjours hospitaliers.

En hospitalisation de jour, le pourcentage global de suppléments d'honoraires a diminué

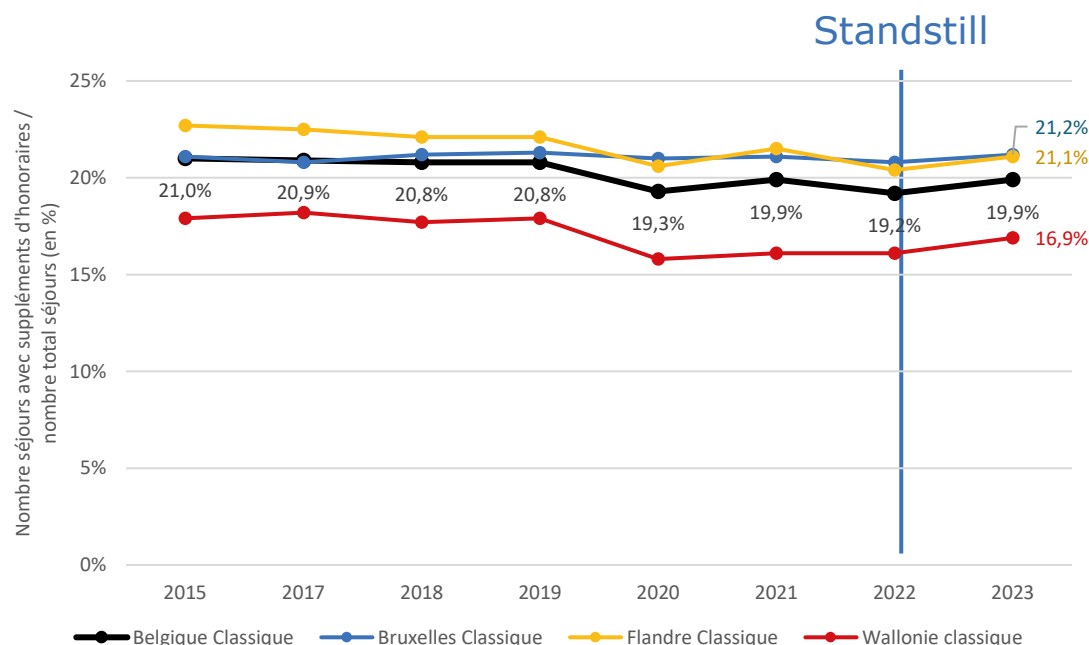
Pour plus de détails (par région , par hôpital): [IMA Atlas](#)



# Evolution de la proportion de séjours avec suppléments d'honoraires

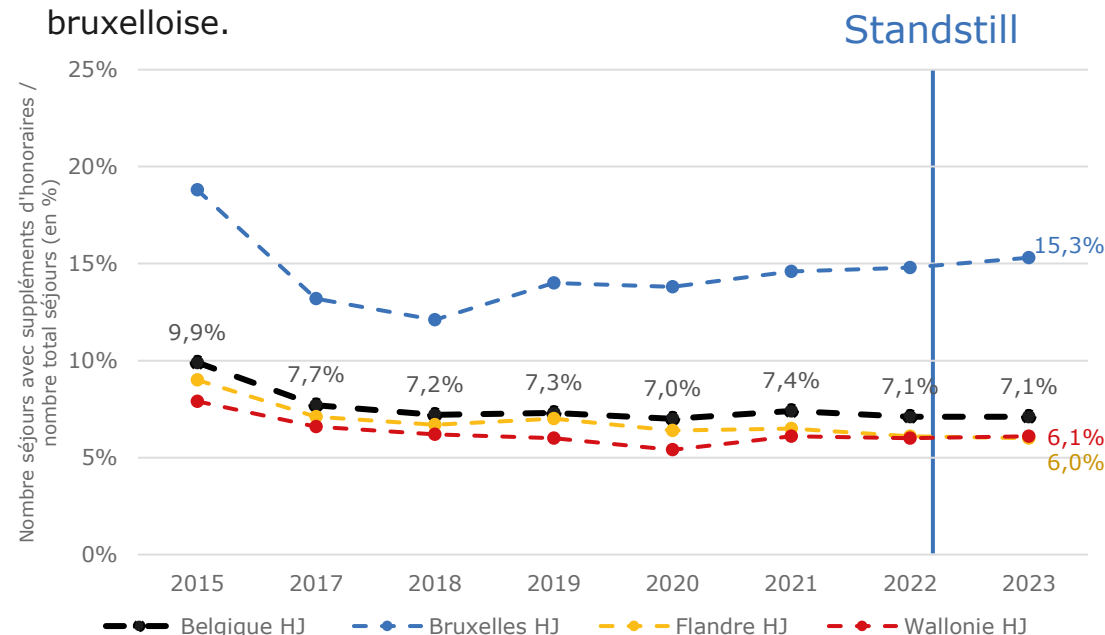
## Séjours classiques

Un séjour sur cinq fait l'objet de suppléments d'honoraires. Cette proportion est un peu moins élevée en Wallonie.



## Séjours en hospitalisation de jour

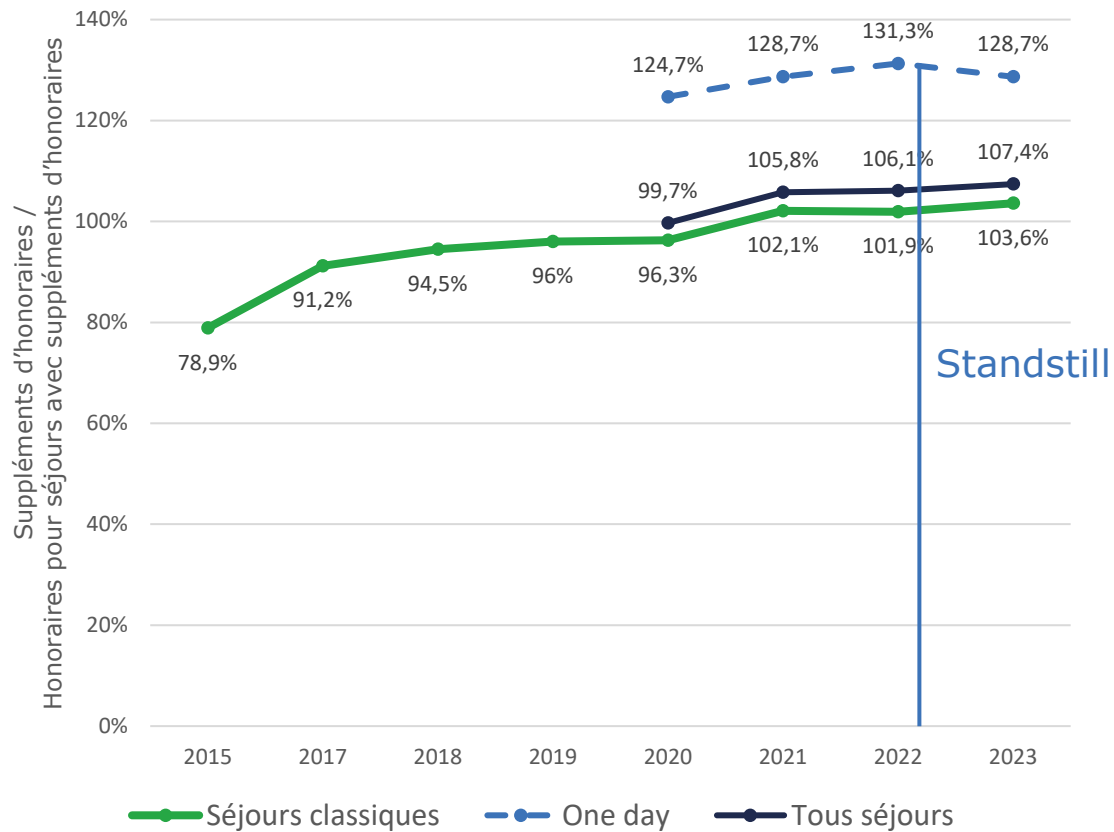
Une hospitalisation de jour sur quatorze fait l'objet de suppléments d'honoraires. Cette proportion est deux fois plus élevée dans la région bruxelloise.



La proportion de séjours avec suppléments d'honoraires est relativement stable dans le temps.

Pour plus de détails (par hôpital): [IMA Atlas](#)

# Evolution du pourcentage de suppléments d'honoraires par séjour (pour les séjours avec suppléments d'honoraires)



Le pourcentage moyen de suppléments d'honoraires pour les séjours avec suppléments d'honoraires augmente pour les séjours classiques.

Pour les séjours one day, ce pourcentage a légèrement diminué en 2023.

Le pourcentage moyen est plus élevé pour les séjours one day que pour les séjours classiques.

Pour plus de détails (par région, par hôpital):

[IMA Atlas](#)



## II. Impact sur la facture à charge patient

# Nombre de séjours avec suppléments d'honoraires très élevés

Nombre de séjours classiques				
	2014	2018	2022	2023
Tous les séjours	1.796.026	1.803.043	1.664.865	1.711.091
Sans suppléments d'honoraires	1.417.772	1.428.407	1.343.067	1.371.118
<b>Avec suppléments d'honoraires</b>	<b><u>378.254</u></b>	<b><u>374.636</u></b>	<b><u>321.616</u></b>	<b><u>339.973</u></b>
0 € - 1.000 €	235.414	199.603	138.405	136.987
1.000 € - 3.000 €	119.678	142.650	147.315	158.555
3.000 € - 5.000 €	16.125	21.669	23.982	29.500
5.000 € - 10.000 €	5.888	8.860	9.925	12.142
10.000 € - 30.000 €	1.133	1.835	1.972	2.763
> 30.000 €	16	19	17	26

En 2023, 339.973 séjours classiques ont fait l'objet de suppléments d'honoraires

Le montant à charge patient a dépassé 3.000 euros pour 44.431 (\*) séjours classiques

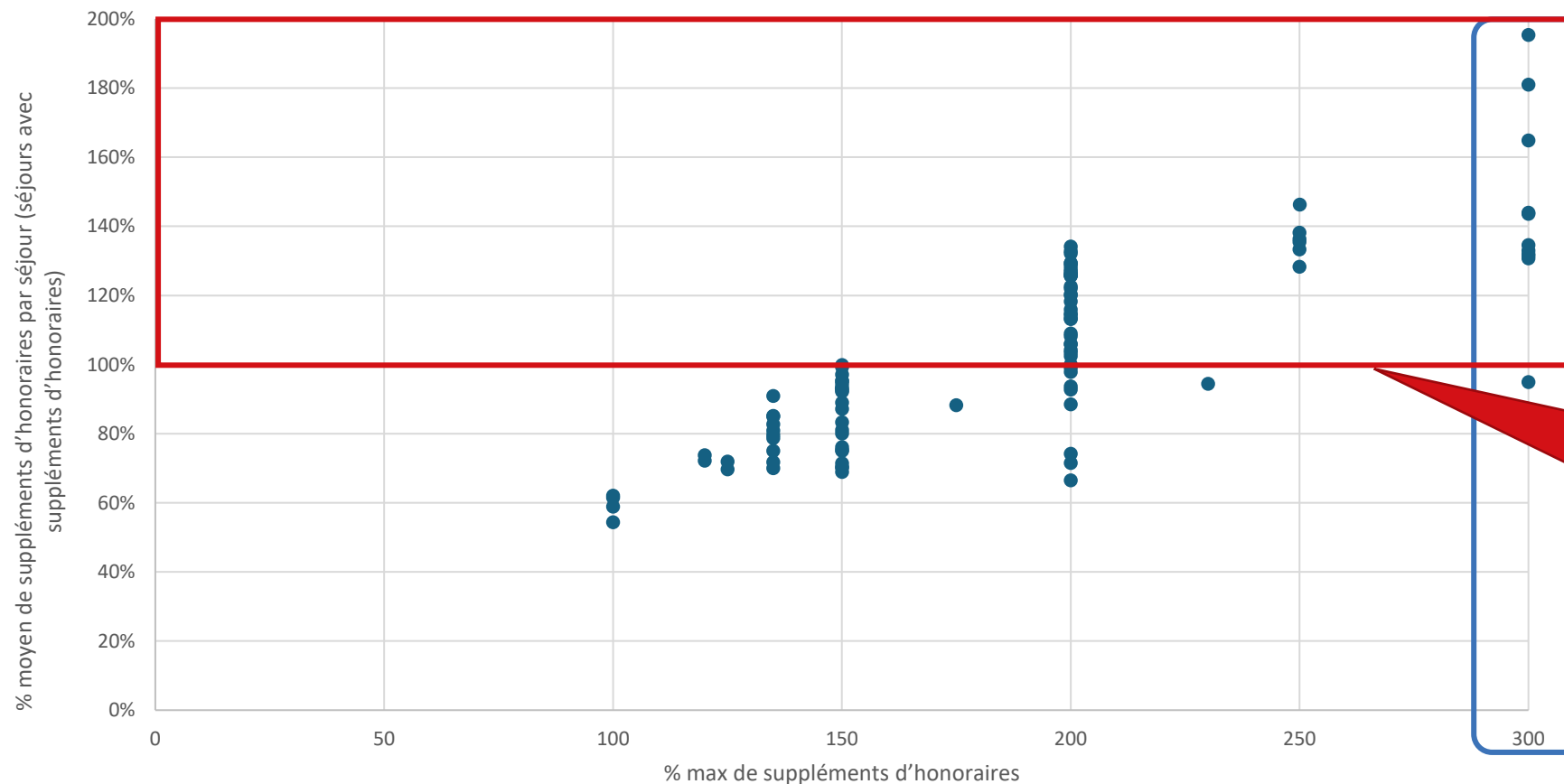
Nombre de séjours one day				
	2014	2018	2022	2023
Tous les séjours	1.810.131	2.001.339	2.226.929	2.435.909
Sans suppléments d'honoraires	1.598.751	1.859.957	2.068.548	2.263.745
<b>Avec suppléments d'honoraires</b>	<b><u>211.380</u></b>	<b><u>141.382</u></b>	<b><u>157.296</u></b>	<b><u>172.164</u></b>
0 € - 1.000 €	188.380	114.808	118.462	123.083
1.000 € - 3.000 €	21.980	25.674	37.463	47.201
3.000 € - 5.000 €	779	811	1.038	1.416
> 5.000 €	57	89	333	464

(\*)29.500 + 12.142 + 2.763 + 26 = 44.431



# III. Différences de pratiques entre hôpitaux

# Pourcentage maximal de suppléments d'honoraires vs pourcentage moyen de suppléments d'honoraires par séjour classique



Le % maximum par prestation atteint 300% dans 13 hôpitaux

Le % moyen facturé par séjour avec supplément d'honoraires dépasse 100% dans 47 hôpitaux

## IV. Remarques et recommandations

# Principales remarques

- Le **pourcentage maximum** de suppléments d'honoraires mentionné dans la déclaration d'admission **ne permet pas au patient d'estimer le montant qui sera à sa charge**. Ce pourcentage diffère du pourcentage effectivement appliqué (cf. interdiction pour certaines prestations, modulation... ) et le patient ne peut pas traduire ce pourcentage en montant absolu (en euros).
- Le **montant** des suppléments d'honoraires **peut varier fortement**:
  - Selon l'**intervention**;
  - Entre les **hôpitaux**;
  - Entre **séjours** au sein d'un même hôpital pour une même intervention
- Le **montant des suppléments d'honoraires peut être très élevé**.



# Standstill (stabilisation des suppléments d'honoraires) (depuis janvier 2022)

	2022	2023	2023 - 2022
<b>Séjours classiques</b>			
Proportion de séjours avec suppléments d'honoraires	19,2%	19,9%	0,7%
% moyen de suppléments d'honoraires (séjours avec suppléments d'honoraires)	101,9%	103,60%	1,7%
% global de suppléments d'honoraires (tous séjours)	20,2%	21,60%	1,4%
<b>Séjours one day</b>			
Proportion de séjours avec suppléments d'honoraires	7,1%	7,1%	0,0%
% moyen de suppléments d'honoraires (séjours avec suppléments d'honoraires)	131,3%	128,70%	-2,6%
% global de suppléments d'honoraires (tous séjours)	12,7%	12,40%	-0,3%

⇒ Sur base de nos données, on constate qu'en 2023, le pourcentage global de suppléments d'honoraires a augmenté pour les séjours classiques, et légèrement diminué en hospitalisation de jour.

# Recommandations

- Améliorer **l'information au patient** de manière adaptée via
  - transparence sur les **montants absolus**
  - **Information préalable** à l'admission sur les montants dus
- Renforcer **l'accessibilité financière et la sécurité tarifaire** via
  - Renforcement de la **protection contre les facture élevées, y compris en cas de complication**
- Elargir la **transparence**
  - **Sur les rétrocessions et leur affectation**
  - **Aux pratiques ambulatoires**



# Méthodologie

# Données

Les données analysées concernent les **suppléments sur les honoraires médicaux remboursables** lors de séjours en hôpital général (y compris universitaire), facturés aux organismes assureurs au cours de l'année calendrier ou du premier trimestre de l'année suivante.

Les données analysées concernent les séjours faisant l'objet d'une intervention de l'AMI. Elles reprennent les montants facturés à l'AMI et au patient qui figurent sur la facture du séjour.

Les montants sont exprimés en valeur nominale (prix courants). Leur évolution doit être mise en parallèle avec l'inflation.

L'indice santé a augmenté de 4,33% 2022 à 2023. (indice santé base 2013 passe de 122,59 en 2022 à 127,90 en 2023. source : Statbel)

# Définitions

- **Honoraires AMI** = montant des honoraires médicaux remboursables (remboursement + ticket modérateur)
- **Suppléments d'honoraires** = montant des suppléments sur les honoraires médicaux remboursables. Les honoraires non remboursables ne sont pas pris en compte.
- **Pourcentage global de suppléments d'honoraires** = montant total des suppléments d'honoraires / montant total honoraires AMI pour tous les séjours hospitaliers (toutes catégories de chambre)

# Limites

Les **prestations ambulatoires et autres dépenses réalisées en-dehors des séjours hospitaliers** (polyclinique, services d'urgences, ...), avant l'admission ou après la sortie (notamment les examens préopératoires, pharmacie, kinésithérapie, ...), ainsi que les frais qui ne figurent pas sur la facture hospitalier (notamment transports en ambulance), **ne sont pas pris en compte** dans l'analyse.

Les données relatives aux séjours hospitaliers de **personnes n'ayant pas droit aux remboursement AMI ne sont pas prises en compte** dans l'analyse.

Nous ne disposons pas des taux de rétrocessions convenus entre le prestataire et l'institution.

L'analyse porte sur les montants qui ne sont pas pris en charge par l'assurance maladie obligatoire. Les patients peuvent souscrire à des assurances hospitalisation complémentaires qui couvrent une partie (variable en fonction de l'assurance) de la facture patient. Nous ne disposons pas des données concernant l'intervention de ces assurances complémentaires.